



## HALL B1 APPARTEMENT DE 4 PIECES n°B1 11 au 1er étage

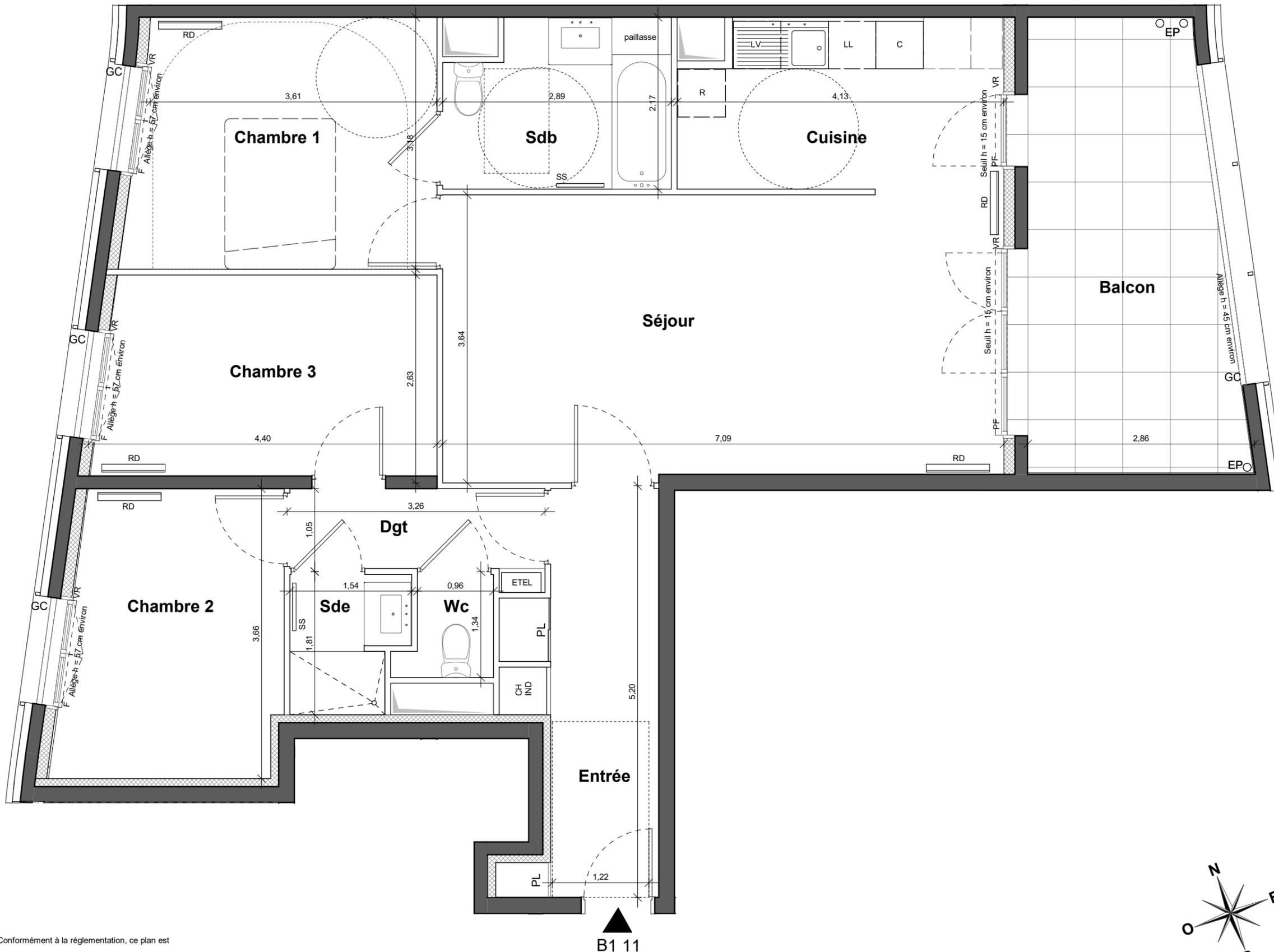
ENTREE	8,26 m <sup>2</sup>
SEJOUR	25,36 m <sup>2</sup>
CUISINE	8,56 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	12,11 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	9,92 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	10,71 m <sup>2</sup>
SALLE DE BAIN	5,83 m <sup>2</sup>
SALLE D'EAU	2,41 m <sup>2</sup>
WC	1,36 m <sup>2</sup>
DEGAGEMENT	3,43 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>87,95 m<sup>2</sup></b>
BALCON	14,20 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXES</b>	<b>102,15 m<sup>2</sup></b>

### LEGENDE

VR	Volet roulant	SS	Sèche serviette
GC	Garde-corps	RD	Radiateur
[---]	Soffite / faux plafond	R	Réfrigérateur
PL	Placard	LV	Lave Vaisselle
ETEL	Esp techn. elect. du lgt	LL	Lave Linge
---	Retombée de poutre	C	Cuisson
F	Fenêtre	EP	Eaux pluviales
PF	Porte-fenêtre		

Indice : A Juin 2022

Echelle :



Conformément à la réglementation, ce plan est

PMR EVOLUTIF

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.